

## Plan directeur des parcs et des espaces verts de la Ville de Magog



*quoi on joue*  
?



## MOT DE LA MAIRESSE

Au cours des dernières années, la Ville de Magog a pris soin de bonifier l'offre sportive et récréative dans les nombreux parcs et espaces verts du territoire. Je pense notamment au réaménagement de plusieurs parcs de voisinage tels que ceux des Pionniers, des Cerisiers et du Ruisseau. Il y eut également l'ajout de nouveaux terrains de soccer dans le secteur Omerville, sans oublier la réfection du terrain de baseball au parc de l'Est et, bien sûr, l'implantation des premiers jeux d'eau aux parcs Horan et des Hautes-Sources.

Comme toute chose, les tendances et les besoins des citoyens en termes de pratique d'activités physiques et de plein air changent et évoluent. La mise à jour du plan directeur des parcs et des espaces verts nous a donné l'occasion de nous questionner sur les vocations et les fonctionnalités de ces lieux fréquentés par des gens de tous âges.

Pour que le développement de nos parcs et de nos espaces verts reflète la vision de la population, nous avons multiplié les moyens pour inviter les citoyens à participer aux échanges. Que ce soit en personne ou via les médias sociaux, plus de 600 Magogois et Magogoises ont pris part à la démarche. Il s'agit d'un record de participation pour un tel exercice!

Nos objectifs sont ambitieux, mais ils nous permettront de planifier et de mieux coordonner les interventions et les investissements liés au développement des parcs, des espaces verts, du réseau cyclable et piétonnier ainsi que des milieux naturels pour les prochaines années.

Que vous marchiez à la pointe Merry, jouiez au baseball au parc de l'Est ou au tennis au parc Horan, que vous regardiez vos enfants jouer au soccer au parc Omerville, que vous fassiez du vélo sur nos pistes cyclables ou que vous regardiez les tout-petits s'amuser dans nos parcs de voisinage, vous verrez peu à peu des changements qui amélioreront vos expériences récréatives, et ce, selon les besoins que vous nous avez exprimés!

**Vicki-May Hamm**  
Mairesse de Magog



Photo : Michel Levrero



Photo : Claudine Chaussé

## TABLE DES MATIÈRES

Mandat et objectifs de la démarche	[ 2 ]
Perspectives démographiques	[ 3 ]
Classification des parcs	[ 4 ]
Carte de localisation des parcs	[ 6 ]
Diagnostic	[ 8 ]
Enjeux, vision et orientations de développement	[ 10 ]
Concept de développement du parc de la Baie-de-Magog	[ 12 ]
Conclusion	[ 16 ]



# MANDAT & OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

## MANDAT

Le Plan directeur des parcs et des espaces verts est un outil de référence pour les intervenants afin de leur permettre de planifier, sur un horizon de dix ans, les investissements prioritaires à réaliser en matière de consolidation, de rationalisation ou de développement de nouveaux parcs, de préservation d'espaces verts et d'infrastructures récréatives et sportives.

Cette initiative s'inscrit en continuité avec les orientations ciblées de la planification stratégique de la communauté, réalisée en 2012. À partir de cette approche, le Plan directeur des parcs et des espaces verts établit les grandes orientations qui accompagneront les actions futures dans les parcs, les espaces verts, ainsi que les milieux naturels de la Ville de Magog.

Finalement, la démarche a tenu compte du dernier Plan directeur (2004), de consultations auprès de la population (sondages électroniques, ateliers-citoyens et rencontres avec des groupes de jeunes), du conseil municipal et de tous les intervenants locaux interpellés (associations sportives, partenaires, etc.). Ce Plan directeur permettra de créer un réseau intégré de parcs et d'espaces verts et fera le lien avec le réseau des pistes cyclables et des sentiers piétonniers existants. Ainsi, il clarifiera la vision d'ensemble et facilitera le travail du développement des parcs et des espaces verts du territoire.

## OBJECTIFS

En réalisant son Plan directeur des parcs et des espaces verts, la Ville de Magog vise à :

- Dresser un **portrait** de la situation actuelle (diagnostic du territoire et analyse sociodémographique).
- Identifier les **besoins** actuels et futurs de la population.
- Dégager les **enjeux, défis et problématiques** et les pondérer selon leur importance.
- Établir une **vision** de développement pour la municipalité en lien avec les plans et les politiques actuels de la Ville.
- Élaborer plus spécifiquement un **concept d'aménagement** préliminaire du parc de la Baie-de-Magog.
- Élaborer les **orientations** de développement qui guideront les grandes actions à réaliser.
- Développer des **outils qui permettront d'encadrer** le développement du réseau des parcs et des espaces verts.
- Définir un **plan de mise en oeuvre et d'immobilisation** pour les dix prochaines années.

### Une démarche participative et inclusive

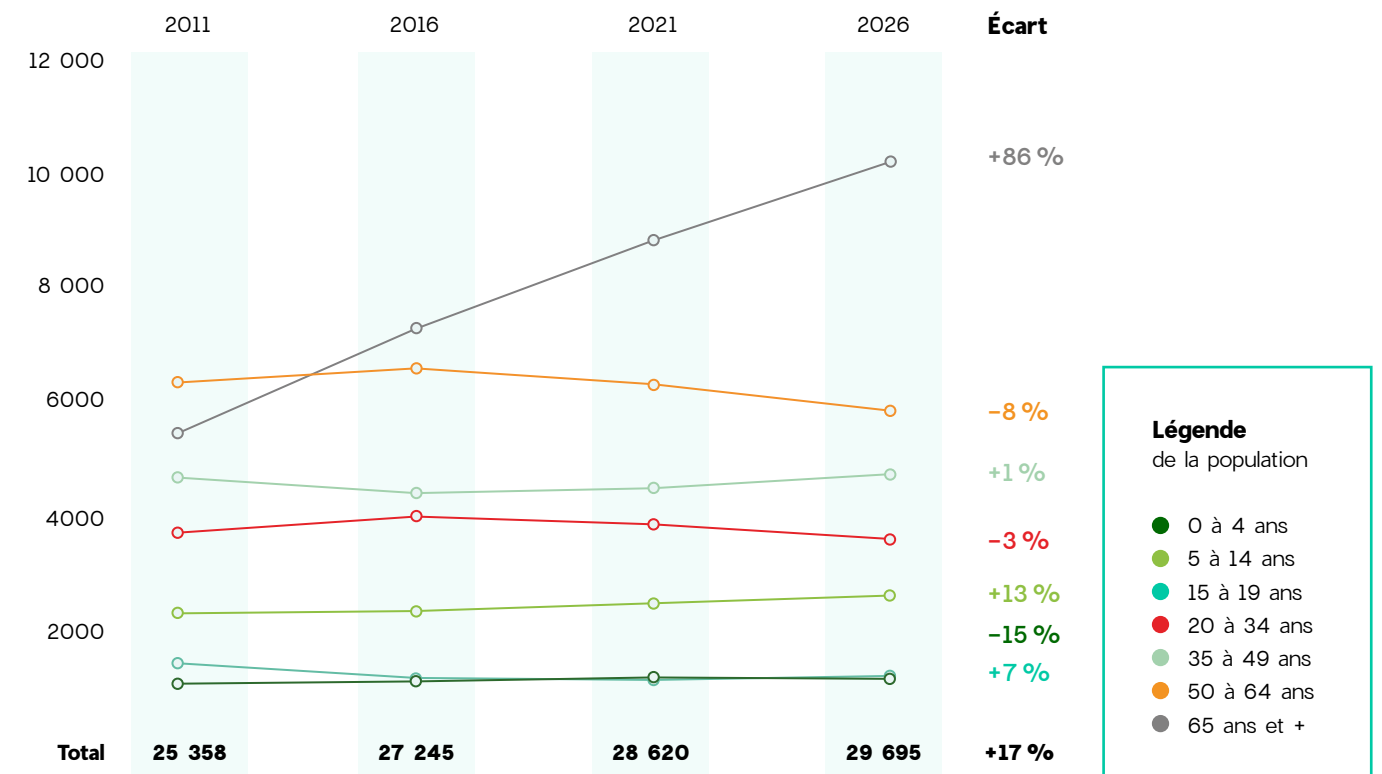
Dans l'optique que le Plan directeur des parcs et des espaces verts soit représentatif de la vision, des désirs et des besoins des citoyens, un processus de consultation a été inclus dans la démarche. Ainsi, différents services de la Ville de Magog ont été rencontrés pour mettre en lumière les problématiques et les besoins de chacun des secteurs. Un comité de suivi interservices a aussi été constitué afin de valider les constats et les orientations tout au long du processus.

En parallèle, tous les clubs et organismes sportifs et plusieurs associations communautaires utilisateurs des parcs ont été consultés. Également, deux sondages électroniques et deux séances de consultation publique ont été organisés et diffusés sur Facebook et auront permis de recueillir l'opinion de plusieurs centaines de résidents (adultes et jeunes). À la suite de ces consultations, des éléments favorables ou problématiques, des besoins et des demandes ont été compilés, classés et pris en considération.

# PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

Selon les perspectives démographiques de l'Institut de la Statistique du Québec, la Ville de Magog devrait compter 29 695 personnes en 2026, soit une augmentation de 17 % en 15 ans. Les 15 à 19 ans ainsi que les 50 à 65 ans connaîtront les plus importantes baisses. À l'opposé, la population de 65 ans et plus sera celle qui connaîtra la hausse la plus importante d'ici 2026. La Ville devra tenir compte de cette évolution tout au long de son processus de mise en oeuvre du plan directeur.

## PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE LA POPULATION DE MAGOG, 2011-2026



Source : Institut de la statistique du Québec, 2016

# CLASSIFICATION DES PARCS

Les références normatives précitées définissent une répartition idéale des parcs et des espaces verts sur un territoire. Cette distribution prévoit une superficie minimale de parcs et d'espaces verts pour répondre aux différents besoins de la population.

## TYPLOGIE

Les parcs et les espaces verts sont classés par type (catégorie) dont dépendent des fonctions principales et un rayon de desserte. L'objectif est que chaque résident puisse y avoir accès facilement. Généralement, les parcs et les espaces verts sont complétés par un réseau de voies récréatives (piétonnes, cyclables) les reliant idéalement les uns aux autres.

### [ 1 ] Les îlots de verdure et placettes

Il s'agit d'espaces aménagés essentiellement de gazon, massifs de verdure, de végétaux et d'arbres. Peuvent contenir du mobilier urbain. Destinés à la détente, aux commémorations et à l'animation urbaine. Ciblent principalement les adultes de passage.

### [ 2 ] Les parcs de voisinage

Il s'agit du plus petit type de parcs d'un réseau municipal (en moyenne 5 000 m<sup>2</sup>). Ils sont habituellement localisés au sein de secteurs résidentiels. Leur rayon de desserte est de moins de 400 mètres et leur accessibilité ne doit pas être entravée par l'existence de barrières physiques importantes. Les parcs de voisinage offrent généralement des aires de jeux pour jeunes enfants. Ils sont également composés d'aires paysagées et d'aires de détente (aire gazonnée, espace de pique-nique, bancs, etc.).

### [ 3 ] Les parcs de quartier

Il s'agit de l'unité de base du réseau municipal de parcs et d'espaces verts.

Les parcs de quartier intègrent également les fonctions des parcs de voisinage. Ces espaces sont destinés à la détente et aux loisirs de l'ensemble des personnes vivant dans un même quartier. Leur superficie est généralement comprise entre 10 000 m<sup>2</sup> et 50 000 m<sup>2</sup> et leur rayon de desserte s'étend à 800 m. Ils sont généralement composés d'aires paysagées, d'aires de jeux pour enfants et d'aires de détente. Les parcs de quartier sont également dotés d'équipements permettant une pratique libre d'activités récréatives et/ou sportives (tennis, pétanque, etc.).

### [ 4 ] Les parcs urbains et régionaux

Il s'agit généralement de parcs de grande dimension (plus de 50 000 m<sup>2</sup>). Ce sont des espaces polyvalents, dédiés à la détente, aux activités récréatives et sportives et aux événements importants. Ils sont composés d'aires paysagées, d'aires de jeux et d'aires de détente. Ils accueillent également un ou plusieurs équipements spécialisés tels que des plateaux récréatifs et sportifs de plus grande envergure. Ils s'adressent à l'ensemble de la population de la municipalité ou de la région et leur fréquentation nécessite des déplacements plus importants. Ils jouent un rôle majeur lors des grands rassemblements (communautaires, sportifs, etc.).

[ 1 ]



Parc des Braves

[ 3 ]



Parc Horan

[ 2 ]



Parc du Ruisseau







[ 4 ]



Parc de l'Est

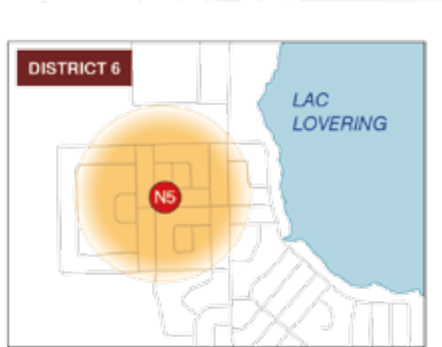
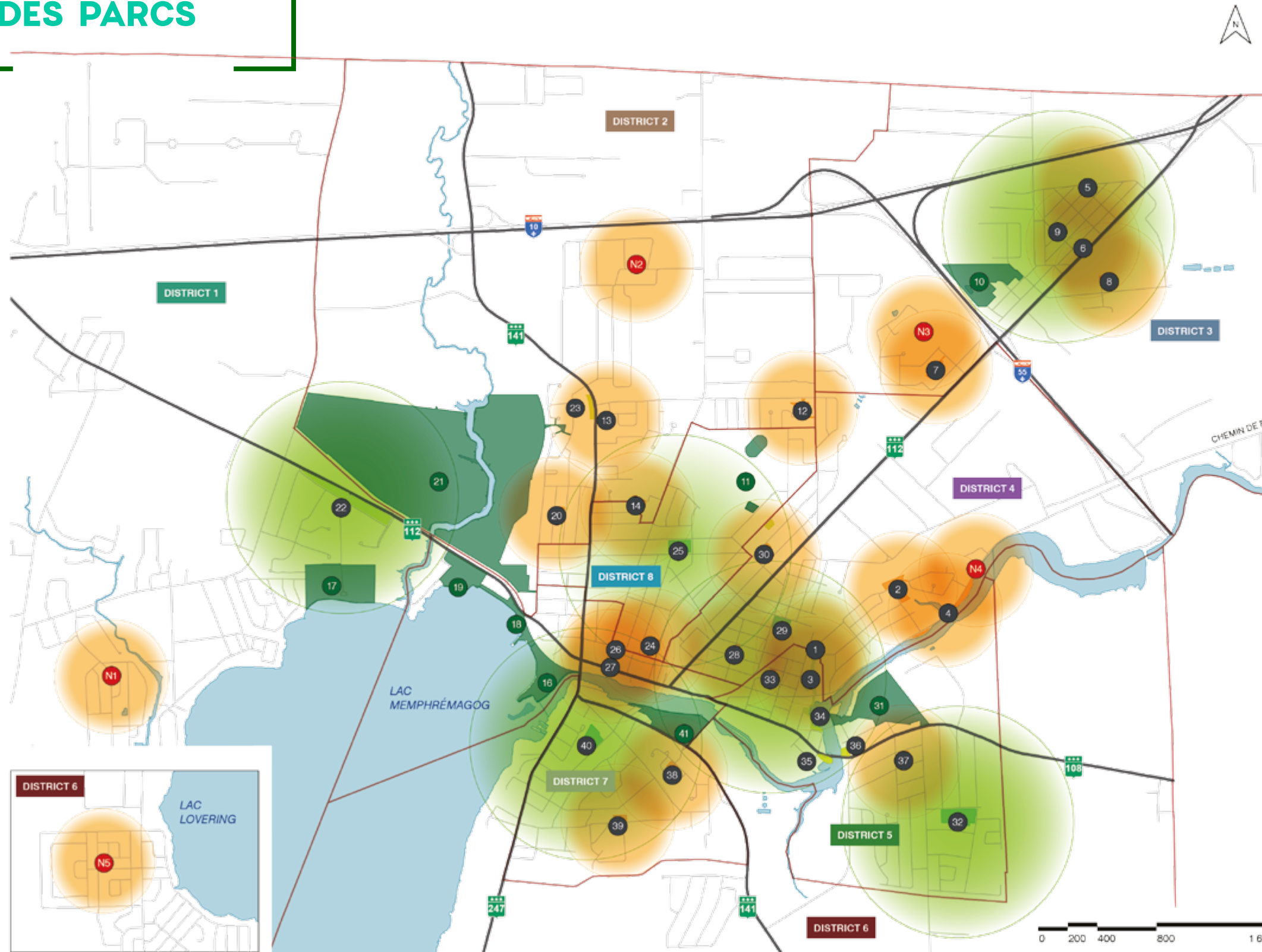
## FONCTIONNALITÉS

En plus de la typologie basée sur l'aire de desserte des parcs et des espaces verts, il faut ajouter une classification fonctionnelle permettant de préciser l'usage privilégié pour chacun de ces espaces. Il est important de considérer qu'un parc peut proposer plus d'une fonctionnalité.

FONCTION	DESCRIPTION
 <b>Riverain / linéaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vocation récréative et de détente.</li> <li>• Situé sur les berges d'un cours d'eau et/ou de forme linéaire.</li> <li>• Offre des aires paysagées, des aires de détente et récréatives, des réseaux piétonniers et des pistes cyclables, de même que des aménagements mettant en valeur les caractéristiques du site (belvédères, points de vue, panneaux d'interprétation, passerelles, etc.).</li> </ul>
 <b>Sportif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Composé d'équipements récréatifs et sportifs spécialisés (soccer, baseball, basketball, etc.) répondant aux normes des différentes pratiques sportives. Lieu d'accueil d'événements sportifs.</li> </ul>
 <b>École</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vocation récréative.</li> <li>• Établi sur un terrain d'une commission scolaire pour desservir les élèves fréquentant l'école ou les enfants du quartier.</li> <li>• Présence d'aire de jeu et de plateau sportif de base. Espace pour jeux libres.</li> </ul>
 <b>Nature / conservation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vise à conserver, mettre en valeur et rendre accessible le patrimoine naturel et écologique du territoire. Interprétation et observation faune, flore et paysage.</li> </ul>
 <b>Loisir et détente</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espace visant à offrir une polyvalence d'équipements favorisant la pratique de loisir, la détente, la socialisation et les jeux libres. Présence d'aire de jeu et de mobilier urbain possible.</li> </ul>
 <b>Ornemental</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonction paysagère visant à mettre en valeur un lieu de transit (arrêt d'autobus, œuvre d'art, plaque commémorative, etc.).</li> <li>• Peut accueillir du mobilier urbain.</li> </ul>

# CARTE DE LOCALISATION DES PARCS

## RAYONS DE DESSERTE



- |  |   |
|--|---|
| <p><b>DISTRICT 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>17 SECTEUR PLAGE DES CANTONS</li> <li>22 PARC ENTRE RUE PRINCIPALE O. ET CH. F.-HEURTEL</li> <li>N1 POTENTIEL DE NOUVEAU PARC DE VOISINAGE</li> </ul> <p><b>DISTRICT 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>12 PARC DES PATRIOTES</li> <li>13 PARC DES SOMMETS</li> <li>14 PARC GÉNÉRAL VANIER</li> <li>20 PARC DES CERISIERS</li> <li>21 MARAIS DE LA RIVIÈRE AUX CERISES</li> <li>23 HALTE ROUTIÈRE MERRY NORD</li> <li>N2 NOUVEAU PARC DE VOISINAGE PROPOSÉ</li> </ul> <p><b>DISTRICT 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>5 PARC ASSOMPTION - DUPLESSIS</li> <li>6 PARC DES AMIS</li> <li>7 PARC DES BOISÉS</li> <li>8 PARC DES PIONNIERS</li> <li>9 PARC GINETTE GAUDREAU</li> <li>10 PARC OMERVILLE</li> <li>N3 NOUVEAU PARC DE VOISINAGE PROPOSÉ</li> </ul> <p><b>DISTRICT 4</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 PARC COURTEMANCHE</li> <li>2 PARC DU RUISSEAU</li> <li>4 PARC SAINT-PATRICE (EST - OUEST)</li> <li>28 PARCS DES TISSERANDS</li> <li>29 PARC MAURICE-THÉROUX</li> <li>30 PARC SAINT-JEAN BOSCO</li> <li>N4 NOUVEAU PARC DE VOISINAGE PROPOSÉ</li> </ul> <p><b>DISTRICT 5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>3 PARC ÉLIE</li> <li>31 PARC DE L'EST</li> <li>32 PARC DES HAUTES-SOURCES</li> <li>33 PARC SAINTE MARGUERITE</li> <li>34 PARC QUATRE SAISONS PROSPECT</li> <li>35 PARC PONT VEL - RIVE EST</li> <li>36 PARC PONT VEL - RIVE OUEST</li> <li>37 PARC ST-PIE-X</li> </ul> | <p><b>DISTRICT 6</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>N6 POTENTIEL DE NOUVEAU PARC DE VOISINAGE</li> </ul> <p><b>DISTRICT 7</b></p> <p><b>PARC DE LA BAIE DE MAGOG</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>16 SECTEUR POINTE MERRY</li> <li>18 SECTEUR PLAGES EST ET OUEST</li> <li>19 SECTEUR POINTE CABANA</li> <li>26 PARC SAINT-PATRICE PAVILLON BRASSARD</li> <li>27 PARC DES BRAVES</li> <li>38 OVILA-BERGERON</li> <li>39 PARC DES BOULEAUX</li> <li>40 PARC PRINCESS ELIZABETH</li> <li>41 RAMPE DE MISE À L'EAU</li> </ul> <p><b>DISTRICT 8</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>11 ÉCOLE SECONDAIRE DE LA RUCHE</li> <li>15 JARDINS COMMUNAUTAIRES</li> <li>24 PARC BRASSARD, ST PATRICE</li> <li>25 PARC HORAN</li> </ul> |
|--|---|

**LÉGENDE**

- Parc de voisinage: rayon de desserte de 400m
- Parc de quartier: rayon de desserte de 800m
- Parc urbain ou régional
- Parc école
- Parc urbain
- Parc de quartier
- Parc de voisinage
- Îlot de verdure / placette

# DIAGNOSTIC

Le diagnostic du Plan directeur des parcs et des espaces verts a été réalisé en 2016–2017. La Ville de Magog comptait alors dix districts électoraux. Les actions qui découleront de ce Plan seront réalisées en fonction du nouveau découpage qui compte huit districts électoraux.

## INDICE DE RÉFÉRENCE

La Ville de Magog dispose de **41 parcs et espaces verts** et présente un **ratio de 78,5 m<sup>2</sup> de parcs et d'espaces verts par habitant**, soit près de deux fois l'indice de référence. Ce résultat très positif est toutefois intimement lié à la présence du parc du Marais de la Rivière aux Cerises qui couvre à lui seul 62 % de la superficie totale.

Il existe un ensemble d'indices de référence, plus ou moins acquis depuis 25 ans, en matière de répartition des parcs, des espaces verts et des équipements sportifs extérieurs à l'échelle municipale. Comme pour les autres activités urbaines, ces espaces doivent être accessibles à tous, convenablement répartis sur tout le territoire et d'autant plus nombreux si la population est dense.

### Références

- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP<sup>1</sup>) du Québec (1989)
- National Recreation and Park Association (NRPA<sup>2</sup>), États-Unis (1995)

Selon ces références, il est acquis qu'une municipalité de 10 000 à 40 000 habitants devrait idéalement être dotée de 40 000 m<sup>2</sup> de parcs et d'espaces verts par tranche de 1 000 habitants, soit 40 m<sup>2</sup> par habitant.

## LA DESSERTE

Un portrait de l'inventaire par type de parc présentant le ratio global pour chacune des catégories (îlot de verdure/placette, voisinage, quartier, municipal et régional). Cette répartition est un indicateur servant à comparer la desserte en fonction de l'indice de référence de chacun des types. D'autres critères doivent cependant être pris en compte pour évaluer la qualité de la desserte sur le territoire de la ville.

Malgré le fait que les ratios de parcs de quartier et de voisinage soient sous les normes, cette lacune est en partie compensée par les superficies

importantes de parcs urbains et régionaux (Baie-de-Magog, de l'Est, Omerville).

Pour évaluer la qualité de la desserte de la Ville de Magog, il faut prendre en considération plusieurs facteurs d'influence dépassant largement le nombre et la superficie des parcs. Les indices de référence sont des indicateurs généraux, mais comme chaque territoire est unique, nous avons analysé la desserte des districts en considérant les éléments suivants :

- Portrait de la population (âge, nombre de familles, densité, type de résidences, etc.).
- Les principaux axes de circulation (rues, boulevards, autoroutes).
- Les barrières naturelles et physiques (rivières, chemin de fer, propriétés privées, etc.).
- Les services publics (écoles, pistes cyclables, sentiers multifonctionnels, etc.).
- L'inventaire et la répartition des équipements sportifs et de loisir de plein air.

## RÉPARTITION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS EN FONCTION DE LEUR TYPOLOGIE – 2016

TYPOLOGIE	PARCS ET ESPACES VERTS		RATIO M <sup>2</sup> / 1 000 HABITANTS	
	Nb	M <sup>2</sup>	Indice de référence	Magog 2016
Îlot de verdure / placette	7	49 485	-	-
Voisinage	20	89 685	10 000	3 549
Quartier	5	65 380	15 000	2 587
Urbain et régional	9	1 778 465	15 000	70 384
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>1 983 015</b>	<b>40 000</b>	<b>78 480</b>

## LES GRANDS CONSTATS

Superficie  
**2x**  
supérieure

Globalement, la Ville de Magog offre une superficie de parcs et d'espaces verts plus de deux fois supérieure à l'indice de référence des villes comparables (78,5 m<sup>2</sup> / hab. vs 32 m<sup>2</sup> / hab.). Sans le parc régional du Marais de la Rivière aux Cerises, le ratio de la Ville passerait à 29,8 m<sup>2</sup> / habitant.

L'offre de la Ville en matière de parcs de voisinage et de quartier est en deçà des indices de référence. Pour les parcs de voisinage, le ratio de la Ville est de 3,6 m<sup>2</sup> / hab. alors que l'indice est de 10 m<sup>2</sup>. Pour les parcs de quartier, le résultat de la Ville est de 2,6 m<sup>2</sup> alors que l'indice est de 15 m<sup>2</sup>. Par ailleurs, l'offre de la Ville de Magog est supérieure à celle de la moyenne des villes de taille comparable au Québec.

La Ville se distingue plus particulièrement avec ses parcs urbains et régionaux puisque le ratio est de 70,4 m<sup>2</sup> / hab. L'indice de référence est de 15 m<sup>2</sup>.

La répartition des parcs sur le territoire n'est pas homogène. À titre d'exemple, deux secteurs n'ont aucun parc (Cantons Ouest et des Deux lacs). Ce constat peut s'expliquer par le fait que ces secteurs comportent une forte proportion de villégiateurs et qu'on y retrouve plusieurs projets de copropriétés offrant des services (activités et équipements) à leurs membres.

Il sera important de s'assurer que tous les citoyens, quel que soit le secteur dans lequel ils habitent, aient accès à un parc.

Quatre des dix secteurs seulement présentent un ratio de m<sup>2</sup> / hab. de parcs et d'espaces verts supérieur à l'indice de référence (Omerville, du Marais, Monseigneur Vel et des Marinas).

Certaines infrastructures et équipements sportifs présentent un déficit (jeux d'eau). D'autres facteurs devront être considérés avant de décider des actions à prendre (changement climatique, niveau de pratique local, localisation, état de désuétude, portrait démographique, proximité du Lac, etc.). À l'opposé, l'offre de la Ville pour le baseball/softball, le football, le soccer et le tennis respecte les indices de référence et semble amplement répondre à la demande.

La présence d'aires de jeux dans les parcs est un autre élément important à considérer. Ce type d'équipement doit nécessairement être en plus grand nombre dans les secteurs où nous retrouvons une concentration de familles avec de jeunes enfants. Les secteurs Omerville, des Sommets et Canton Ouest disposent de la plus forte proportion d'enfants de 0 à 14 ans.

Au niveau des services et du mobilier, certains constats attirent notre attention. Le nombre de fontaines à boire (7), de supports à vélos (15) et de toilettes (7) apparaît insuffisant globalement pour répondre aux besoins de la population et encourager par le fait même la pratique d'activités en plein air ou les déplacements actifs.



En ce qui concerne le vaste parc de la Baie-de-Magog, il paraît évident que plusieurs fonctions devront être déplacées afin d'optimiser l'utilisation du territoire et l'expérience des visiteurs.

Le potentiel de la rivière Magog pourrait faire l'objet d'une attention plus particulière. Quelques accès à l'eau pourraient être aménagés facilement du côté nord, en amont du barrage. Cette initiative permettrait de mieux répartir l'offre d'activités sur le territoire.

Les associations sportives locales utilisant des plateaux extérieurs sur le territoire de la ville sont globalement satisfaites de la qualité et de la disponibilité des installations (soccer, baseball, voile).

Le taux de satisfaction des citoyens à l'égard des parcs et des espaces verts de la Ville est généralement très bon. Seul le volet programmation et animation présente un taux de satisfaction moyen (53 %).

La population semble souhaiter davantage d'équipements aquatiques (piscine extérieure et jeux d'eau).

Sur le plan des perspectives sociodémographiques, le scénario de l'ISQ prévoit une croissance très significative du nombre de citoyens de 65 ans et plus entre 2011 et 2026 (+ 86 %). De 5 559 en 2011, leur nombre passerait à 10 195 en 2026. Il sera important de considérer cet aspect lors de l'élaboration du plan de développement.

Cette évolution obligera la Ville à adapter graduellement son offre d'équipements et de services.

**10 195**  
citoyens de 65 ans et plus  
en 2016

# ENJEUX, VISION ET ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

## ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

### ENJEU 1

Assurer un accès à des équipements de proximité pour les citoyens de chacun des districts, en particulier pour ceux étant plus éloignés du noyau urbain.

### ENJEU 2

Aménager des espaces de jeu et de détente multigénérationnels pour favoriser la socialisation et permettre aux citoyens de vivre des expériences en famille.

### ENJEU 3

Maintenir et améliorer l'offre en matière de mobiliers, d'équipements de loisirs et de plateaux sportifs extérieurs en optimisant le potentiel des parcs existants.

### ENJEU 4

Accroître l'accessibilité des parcs tout en favorisant le transport actif entre ceux-ci et les principaux pôles de services municipaux et touristiques.

### ENJEU 5

Accroître l'accès à l'eau et la mise en valeur des espaces naturels.

## VISION

La vision de développement veut exprimer une image claire et globale de ce que sera le réseau de parcs et d'espaces verts de la Ville de Magog, au terme d'un horizon de planification de 10 ans et plus. Elle guide la municipalité dans la gestion du changement souhaité. Elle permet de traiter des enjeux à venir, de procéder à des choix consensuels, de résoudre des problèmes en fonction du système de valeurs du milieu et de définir un langage commun en ce qui a trait à son développement.

Dans 10 ans, les citoyens auront un accès facile et de qualité aux lieux de détente et de loisir du réseau des parcs et des espaces verts de la Ville de Magog. Plusieurs parcs disposeront d'équipements et d'infrastructures qui favoriseront la socialisation et la pratique d'activités sportives et récréatives. D'autres espaces offriront des expériences axées sur la conservation et la mise en valeur des milieux naturels, la détente et la contemplation. Le réseau demeurera un actif de qualité mis à la disposition des citoyens de toutes les générations, actuelles et futures.

## ORIENTATIONS

Les orientations établissent les grands chantiers, les intentions prioritaires qui marqueront les interventions de la Ville de Magog pour les 10 prochaines années.

## ENJEUX

## ORIENTATIONS



### ENJEU 1

- Planifier et aménager des nouveaux parcs de voisinage dans certains secteurs afin d'assurer une desserte équitable en priorisant les secteurs éloignés du noyau urbain.



### ENJEU 2

- Prévoir l'aménagement d'aires de socialisation pour les adolescents.
- Aménager des appareils d'exercice pour adultes.



### ENJEU 3

- Adapter l'offre d'équipements récréatifs aux secteurs où la population est plus âgée.
- Intégrer davantage d'équipements récréatifs et de socialisation pour les adolescents.
- Aménager une fontaine à boire auprès des principales infrastructures sportives.
- Intégrer graduellement des paniers à recyclage et des contenants pour le compostage dans les parcs de voisinage, de quartier et urbains.
- Mettre à niveau les terrains de tennis du parc de l'Est en fonction des choix stratégiques en lien avec l'aréna.
- Prévoir des bancs et des tables dans chacun des parcs de voisinage et de quartier.
- Changer l'orientation du terrain de baseball (parc secteur Omerville).
- Uniformiser le type de matériel absorbant et le niveau de compaction du sol sous les aires de jeux et les balançoires.
- Réaliser un plan d'aménagement pour les parcs Maurice-Théroux, Omerville et de l'Est.



### ENJEU 4

- Harmoniser l'affichage des noms de parc et la signalisation.
- Afficher la réglementation dans tous les parcs où c'est nécessaire.
- Aménager une aire de jeux pour les enfants à mobilité restreinte.
- Aménager un débarcadère pour les véhicules adaptés pour faciliter l'accès dans les parcs urbains (parc de l'Est - en fonction des choix stratégiques en lien avec l'aréna).
- Adapter le bloc sanitaire du parc de l'Est (en fonction des choix stratégiques en lien avec l'aréna) pour la clientèle à mobilité réduite.
- Prévoir des supports à vélo dans chacun des parcs.
- Réaliser un plan de mobilité en lien avec le transport actif.
- Améliorer l'éclairage et les sentiers de certains parcs.



### ENJEU 5

- Ajouter deux nouveaux jeux d'eau.
- Réaliser le nouveau concept de développement du parc de la Baie-de-Magog.
- Analyser l'opportunité d'aménager un accès à la rivière Magog (belvédère d'observation et quai).
- Dégager une vue sur la rivière Magog face au parc Saint-Patrice est.

# CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA BAIE-DE-MAGOG

Le parc de la Baie-de-Magog longe le lac Memphrémagog et est divisé en trois secteurs : pointe Merry, pointe Cabana et plage des Cantons.

## Le réaménagement de ce parc urbain majeur doit permettre :

- L'offre d'espaces conviviaux et accessibles aux familles et citoyens.
- Une cohabitation adéquate entre l'accueil d'événements d'envergure et les activités à caractère plus familial.
- L'attrait touristique des visiteurs tout en préservant l'environnement et l'aspect naturel de ce site.

## Le concept d'aménagement de l'ensemble du parc tient compte des principes directeurs suivants :

- La mise en valeur de la berge et la préservation de l'environnement.
- L'aménagement des infrastructures en fonction de l'évolution des besoins et de mixité des usages.
- Les orientations et les aménagements du parc préconisés par la subdivision de plusieurs zones en fonction des usages, soit les activités à caractère familial, les activités de nature événementielle et l'attraction touristique pour les visiteurs.
- La vision d'interconnexion et de consolidation de trois secteurs (pointe Merry, pointe Cabana et plage des Cantons).
- La volonté d'y maintenir un lien pédestre et cyclable.

## ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

### ENJEU 1

La nécessité de bien définir les grandes fonctions du parc (par secteur) dans une perspective de planification à long terme et de saine gestion. La définition des fonctions permettra d'orienter les stratégies d'intervention de manière à respecter la vocation de chacun des espaces du parc et à adapter l'offre de services et d'activités aux expériences qui y seront proposées.

### ENJEU 2

La nécessité de placer le lac Memphrémagog au cœur du processus de mise en valeur et du positionnement du parc. L'élément distinctif du parc de la Baie-de-Magog est l'accès à l'eau sous toutes ses formes et en toute saison. Indépendamment des fonctions de chacun des secteurs, cette prérogative devrait orienter son développement et son aménagement.

## VISION

Le parc de la Baie-de-Magog est un espace naturel exceptionnel qui favorise l'adoption de saines habitudes de vie et qui assure aux citoyens un accès public, privilégié et annuel au lac Memphrémagog, et ce, pour les générations à venir. Image de marque de la Ville, il contribue à son développement touristique et économique, sans nuire à sa vocation municipale.

## ENJEUX ORIENTATIONS



### ENJEU 1

- Définir les principales fonctions pour chacun des trois secteurs et encadrer leur développement.
- Améliorer la mobilité et l'accessibilité entre les trois grands secteurs et vers le centre-ville.
- Mettre en valeur le lac Memphrémagog en priorisant son accessibilité sous toutes ses formes (contemplatif, événementiel, ludique et sportif).



### ENJEU 2

- Améliorer l'offre de services, dans une perspective de respect de l'environnement et de mise en valeur du patrimoine naturel (verdissement).
- Dédier le secteur de la plage des Cantons à la détente et aux loisirs de plein air pour les citoyens afin d'assurer un accès public à l'eau.







Légende

Activités

- Événement
- Module d'entraînement pour adultes
- Circuit pédestre
- Piste multifonctionnelle
- Module de jeux pour enfants
- Plage et baignade
- Excursion en train et croisière
- Sentier glacé
- Patinoire
- Prestation artistique en plein air
- Land Art
- Skatepark
- Structure de jeux flottante
- Jeux d'eau
- Beach volleyball
- Pétanque
- Fers
- Club de voile
- Espace de jeux libres
- Pêche sur la glace
- Ski cerf-volant

Services

- Bloc sanitaire
- Bistro-cantine
- Zones de détente
- Passerelle et belvédère
- P Stationnement
- Piste multifonctionnelle
- Chapiteau
- Pergola
- Location de vélo
- Location d'embarcation
- Location de salle pour citoyens
- Parcours nage en eau libre
- Douches extérieures
- BBQ
- Tangons
- Quai pour les baigneurs



# CONCLUSION

Le nouveau Plan directeur des parcs et des espaces verts permettra à la Ville de Magog de planifier, pour les dix prochaines années, les interventions à réaliser sur son territoire. Il facilitera la prise de décision ainsi que la priorisation des aménagements à venir. En se dotant d'un tel outil, la Ville de Magog s'assure de mettre en place une vision stratégique qui s'inscrit en continuité avec les orientations de la planification stratégique de la communauté.

Il s'agit maintenant de mettre en action les différentes interventions ciblées pour chacun des parcs du territoire, et ce, en partenariat avec les associations sportives, les citoyens, les organismes et les partenaires.

## ÉQUIPE DE TRAVAIL

CHARGÉ DE PROJET	
Judith Gagnon	Chef de division, Sports, Activités physiques et Plein air
COMITÉ DE SUIVI	
Linda Gagnon	Directrice, Culture, Sports et Vie communautaire
Benjamin Roy	Chef de division, Parcs et espaces verts
Mélissa Charbonneau	Coordonnatrice, Division urbanisme
Josiane K. Pouliot	Coordonnatrice, Division environnement
Nathalie Pelletier	Conseillère municipale
Diane Pelletier	Conseillère municipale
Steve Robert	Conseiller municipal
COMMUNICATIONS	
Claudia Fortin	Coordonnatrice, Division Communications
CONSULTANTS	Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L
Dany Bouchard	Chargé de projet
Denis Brisebois	Directeur principal, conseil en management

[...]  
**PLAN  
DIRECTEUR**



**PARCS &  
ESPACES  
VERTS**

